Brest
MÉTROPOLE & VILLE

Pratik
Édition 2019

RÉAGIR EN CAS DE HARCÈLEMENT
SEXISTE ET D'AGRESSION SEXUELLE
DANS L'ESPACE PUBLIC

DIOUZHTU PA VEZER HARELLET
PE TAGET ENT-REVEL
EN DACHENN FORAN

HARCÈLEMENT DE RUE

LE GUIDE

HARELLEREZH ER STREADOÙ

AL LEVRIG

bibus
SNCF
PRÉFET DU FINISTÈRE

brest.fr

Pratik / Brest / 2019

Introduction et sommaire

CONTEXTE

Ce guide résulte des préconisations faites par les habitantes ayant participer à des marches exploratoires de femmes dans les transports et l'espace public. Il reprend les principaux conseils du secrétariat d'État à l'égalité entre les femmes et les hommes et des associations en les adaptant au contexte local.

L'égalité femme homme ne se décrète pas. Elle nécessite un engagement de chacune et chacun. Elle nécessite un engagement appuyé des pouvoirs publics.

La ville de Brest et Brest métropole sont signataires depuis 10 ans de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Je tenais à ce que nos collectivités agissent sur cet enjeu dont l'actualité nous montre chaque jour l'acuité.

Le harcèlement sexiste et les agressions sexuelles sont une des traductions de cette inégalité aux conséquences souvent lourdes pour celles qui en sont les victimes.

De tels actes ne sont pas acceptables. C'est une violence contre laquelle il faut continuer de se mobiliser pour innover, imaginer de nouvelles manière de mobiliser, accompagner, aider et sanctionner.

Nous vous proposons aujourd'hui ce guide. Il montre que l'on peut agir, comment agir, comment réagir. C'est une initiative publique de plus que nous engageons pour faire reculer ces agressions et aider les femmes qui en sont victimes à en parler et faire valoir leurs droits.

Ce guide et la campagne : "Parce que nous devons toutes nous sentir en confiance sur l'espace public", le renforcement de la visibilité des femmes dans les noms de rues sur l'espace public… traduisent une même ambition : l'espace public de notre ville est aussi celui de toutes les femmes !

François Cuillandre
Maire de Brest,
Président de Brest métropole

03
De quoi parle-t-on ? Définition du harcèlement de rue
05
Vous êtes victime
06
Vous êtes témoin
07
Après une agression, ne restez pas seul.e
08
Les dispositifs existants à Brest

De quoi parle-t-on ? Définition du harcèlement de rue

Le harcèlement sexiste dans l'espace public, souvent appelé "harcèlement de rue", réfère à :

"tout propos ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste qui, soit porte atteinte à sa dignité en raison de son caractère dégradant ou humiliant, soit créé à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante" : sifflements, commentaires sur le physique ou la tenue, rapprochements physiques, insultes… Ces actes, souvent banalisés, pèsent lourdement sur le quotidien des femmes en les amenant à éviter certains lieux voire à limiter leurs déplacements.

Le harcèlement sexiste fait référence à des situations bien différentes de la "drague" où deux personnes témoignent d'un intérêt réciproque. Dans ces situations, la victime exprime son refus, verbalement ou par son attitude (non-réponse, détournement du regard, changement de place…) et l'agresseur insiste. Le harcèlement de rue recouvre l'ensemble des actes et agressions sexistes subis par les femmes de façon régulière et par différents agresseurs lorsqu'elles sont sur l'espace public.

Les femmes sont 10 fois plus exposées que les hommes aux injures à caractère sexiste

26 % **des femmes renoncent à sortir seule de chez elle pour des raisons de sécurité** contre 6 % pour les hommes selon l'observatoire national de la délinquance (septembre 2018)

Source : ONDRP, Grand angle n°47, mars 2018

Proportion et effectif de femmes âgées de 20 à 69 ans ayant subi des violences dans l'espace public au cours des 12 derniers mois en France

Insultes
800 000 femmes victimes sur 1 an
4 % des femmes

Drague importune
3 millions de femmes victimes sur 1 an
15 % des femmes

Violences physiques
200 000 femmes victimes sur 1 an
1 % des femmes

Harcèlement et atteintes sexuels
1 million de femmes victimes sur 1 an
5 % des femmes

Violences sexuelles
15 500 femmes victimes sur 1 an
0,1 % des femmes

Enquête VIRAGE, INED, 2015
Champ : France métropolitaine

QUE DIT LA LOI ?

Délit	Agissements	Pictogramme	Peine encourue
Outrage sexiste	Sifflements, propos sexistes, questions intrusives, commentaires sur le physique ou la tenue vestimentaire…		Amende de 4ème classe (jusqu'à 750 euros) ou de 5ème classe dans certaines circonstances (jusqu'à 3 000 euros)
Injure publique, menace	Insultes, intimidations…		6 mois d'emprisonnement et 22 500 euros d'amende
Exhibition/ voyeurisme	Filmer des parties intimes à l'insu de la personne, Masturbation en public…		1 an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende
Harcèlement sexuel	Avances sexuelles, gestuelle obscène, exposition à des images pornographiques…		2 ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende
Agressions sexuelles sans pénétration	Baisers forcés, mains aux fesses, frottements…		5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende
Viol	Pénétration sexuelle subie sous violence, contrainte, menace ou surprise…		15 ans de réclusion criminelle

Vous êtes victime

VICTIME :
VOUS POUVEZ DIRE NON !

Vous n'êtes pas coupable
aucune tenue, aucune attitude ne justifie le harcèlement

Vous n'êtes pas la seule
à subir ces comportements

VOUS POUVEZ

Signifier votre refus avec fermeté, indiquer au harceleur ce qui vous gêne, lui dire ouvertement **"NON"**

Vous dégager de la situation de proximité physique qui vous est imposée

Alerter les personnes autour de vous notamment les agent.e.s de médiation et les agents de prévention sûreté, les conducteur.trice.s

EN CAS D'URGENCE

Faites appel aux agent.e.s présents dans les transports, dans la rue ou utilisez les bornes d'appel (tram et station de tram, de téléphérique)

Appelez les secours en utilisant le 17 (Police Secours)

Les personnes sourdes, malentendantes et/ou ayant des difficultés à parler, victime ou témoin, peuvent **envoyer un sms au 114**

Si vous avez été victime d'une agression

N'hésitez pas à déposer plainte.
Vous pouvez demander à un témoin de vous accompagner pour vous soutenir.

QUELQUES BONS RÉFLEXES

Gardez votre calme pour réagir de manière adéquate
Face à une situation de danger, le stress peut nous amener à paniquer voire à être tétanisé.e. Le premier réflexe dans cette situation est de respirer profondément et calmement. Cela vous aidera à canaliser vos émotions et détendre vos muscles pour être en capacité de trouver une solution.

Parlez fort avec une voix claire et assurée pour exprimer votre refus
Si vous choisissez de répliquer pour faire cesser la situation de harcèlement/agression, tenez-vous bien droit.e, ne souriez pas, parlez fort et calmement. Évitez les insultes ou les propos qui feraient monter la tension. Ne rentrez pas dans une discussion. Ne vous excusez pas. Exprimez clairement votre refus "ne me sifflez pas c'est du harcèlement" "éloignez-vous"…

Impliquez les témoins
Les témoins de la situation peuvent hésiter à intervenir pour plusieurs raisons (ne mesurent pas la gravité de la situation, peur…). Lorsque vous interpellez des témoins, adressez-vous clairement à telle ou telle personne "vous le monsieur avec le pull rouge" et exprimez votre attente "alertez la conductrice" "appelez la police"…

QUELQUES BONS RÉFLEXES

Faites diversion
L'objectif est de distraire l'agresseur pour permettre la fuite de la victime. Vous pouvez par exemple détourner l'attention de l'agresseur en lui posant une question "excusez-moi, pouvez-vous me dire comment rejoindre le port ?". Vous pouvez interrompre l'agression et permettre à la victime de repartir avec vous en faisant semblant de la connaître "Inès !!! ça fait longtemps, qu'est-ce que tu deviens ?"

Collectez des preuves
Si les conditions de sécurité sont suffisantes pour vous et la victime, vous pouvez prendre des photos ou filmer la scène. Déclarez clairement la date et le lieu. Notez tous les éléments qui pourraient faciliter l'identification de l'agresseur (plaque d'immatriculation, signe distinctif...). Ces preuves sont à remettre à la victime et ELLE SEULE peut décider de leur utilisation.

Soutenez la victime
Que vous ayez réagi ou non sur le moment de l'agression, il est important que la victime, possiblement en état de choc, se sente soutenue. Vous pouvez lui demander si elle souhaite appeler quelqu'un, lui proposer de l'accompagner jusqu'à un lieu sûr ou jusqu'au poste de police... Dans tous les cas, évitez tout propos qui conduirait à culpabiliser la victime "Vous n'auriez pas dû prendre le tram seule à cette heure-là"...

Vous êtes témoin

TÉMOIN : QUELQUES CONSEILS POUR RÉAGIR !

Nous avons tous et toutes été témoins de scènes de harcèlement sexiste, à différents degrés et sous différentes formes

Nous pouvons tous et toutes intervenir, grâce à quelques réflexes de base et des gestes simples

VOUS POUVEZ

Vous rapprocher au moindre doute, et aller **demander** à la personne en difficulté **si elle a besoin d'aide**

Faire diversion en vous adressant au harceleur, ou vous interposer

impliquez les personnes autour de vous et les associer à votre démarche

EN CAS D'URGENCE

Faites appel aux agent.e.s présents dans les transports, dans la rue ou utilisez les bornes d'appel (tram et station de tram, de téléphérique)

Appelez les secours en utilisant le 17 (Police Secours)

Les personnes sourdes, malentendantes et/ ou ayant des difficultés à parler, victime ou témoin, peuvent **envoyer un sms au 114**

Si vous avez été témoin d'une agression

Vous pouvez proposer à la victime **de l'accompagner pour déposer plainte.**

Après une agression, ne restez pas seul.e

EN PRIORITÉ

mettez-vous en sécurité et ne restez surtout pas seul.e

Si vous êtes seul.e au moment des faits, trouvez du soutien auprès des agent.e.s présents dans les transports, agent.e.s de médiation présents sur l'espace public, entrez dans un commerce ou dans une autre structure ouverte au public.
Contactez des personnes de confiance pour venir vous retrouver.

ENTAMEZ LES DÉMARCHES

pour faire valoir vos droits dès que possible

En tant que victime, les démarches liées au dépôt de plainte peuvent faire peur ou rebuter. Pourtant, plus vous les entamerez rapidement plus vous aurez des chances de collecter les preuves nécessaires à identifier et condamner l'agresseur (constats des blessures, durée limitée de conservation des vidéos,...). Des services spécialisés existent pour vous aider, vous conseiller et vous guider dans ces démarches.

- **Si vous êtes blessé.e, rendez-vous aux urgences du CHU de la Cavale Blanche (02 98 34 74 55)**
  Vous pourrez bénéficier de la prise en charge de professionnel.le.s dédiés à l'unité d'accueil des victimes de Violences (UAV) : 02 98 34 74 85
- Allez porter plainte au commissariat de Police ou à la Brigade de Gendarmerie la plus proche.
  Au commissariat de Brest, vous pourrez bénéficier de l'écoute d'une psychologue dédiée l'accueil des victimes : 02 98 43 77 89

DANS TOUS LES CAS

vous pouvez vous rapprocher des associations qui ont pour mission d'écouter, de conseiller et d'accompagner les victimes.

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Finistère (CIDFF 29) : 02 98 44 97 47

Don Bosco-Emergence Aide aux victimes : 02 98 33 83 83

Ou

Appelez le 39 19 (numéro national d'écoute téléphonique et d'orientation à destination des femmes victimes de violence) : Ouvert 7 jours sur 7, du lundi au vendredi de 9 heures à 22 heures, les samedis, dimanches et jours fériés de 9 heures à 18 heures.

LES DISPOSITIFS EXISTANTS À BREST

MÉDIATEURS/MÉDIATRICES

sur l'espace public (8 agent.e.s de la ville de Brest formé.e.s à réagir au harcèlement)

au sein du réseau Bibus (12 agent.e.s de l'association Vivre la Ville formé.e.s à réagir au harcèlement)

AGENT.E.S DE PRÉVENTION SÛRETÉ

présent.e.s dans les trams le jeudi, vendredi, samedi de 21h à 1h30 et le vendredi et samedi matin de 5h à 8h.

ARRÊT À LA DEMANDE

Arrêt à la demande en soirée sur les lignes de bus 1,3, 4, 8, 9, 10, 11, 12, 15 et 16 après 22h.

SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION (CAMÉRA)

embarqué dans tous les bus, tramways et cabines de téléphérique.

en stations tramways et téléphérique

dans les parkings relais.

Les données enregistrées sauvegardées 3 jours maximum (7 jours pour les stations et parking).

BOUTON D'APPEL

d'urgence dans les tramways qui vous met en relation avec le conducteur. trice

opérateur dans les stations de tram et téléphérique qui vous met en relation avec un.e agent.e du Poste de commandes du réseau Bibus.

Médiateurs de l'association Vivre la ville

Médiateurs de la ville de Brest

SNCF : N° appel 3117

Vous avez besoin de nous contacter en urgence ?

Composez le 3117 pour un appel téléphonique (gratuit depuis les mobiles et fixes) ou envoyez-nous un SMS (coût normal) au 31177. Vous serez mis en relation avec un opérateur en moins de 25 secondes. Ces 2 lignes sont actives 7J/7 et 24h/24, sur tout le réseau ferré national.

Le 3117 et le 31177 sont réservés aux appels concernant la sûreté, le harcèlement, le secours et l'assistance, et ne doivent pas être utilisés pour des demandes commerciales.

› Victime ou témoin, en cas d'urgence **appelez le 17** › Aide, conseils, **appelez le 3919**

...bigbang/2019